

Conseil Municipal du 05 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

D 1-4/2022

Instances

-

Modification de
la composition du
Conseil
Administration
Comité de
Jumelage

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Élisabeth MASSE, Maire,

Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints,

Louis-Maire HARDY, Régis LOGIER, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Estéban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN à Elisabeth MASSE,
Martine DURIEUX à Nicolas LE NEINDRE,
Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL,
Déborah ANDRE à Cyprien RICHER,

Est excusé :

Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

Le Comité de Jumelage est une nouvelle association Andrésienne créée le 7 Mai 2022, dont le but est de favoriser, dans le cadre des engagements pris par les communes et consigné dans la charte de jumelage, l'établissement de relations entre les habitants de la Commune de Saint-André-Lez-Lille avec les villes jumelles de Dormagen (Allemagne), Saint Mary's Bay (Angleterre) et Wieliczka (Pologne) dans tous les domaines : scolaires sportifs, culturels, sociaux, économiques etc., afin de permettre une meilleure connaissance réciproque.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215905274-20220705-DEL_1_4CM050722-DE

Cette association est administrée par un Conseil d'Administration composée de 32 membres maximum, dont 6 membres issus du Conseil Municipal de la Ville de Saint-André.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal nomme les membres suivants :

- Elisabeth MASSE,
- Claude WASILKOWSKI,
- Michel HUYLEBROECK,
- Pascale LAHOUSTE,
- Danielle SENECHAL,
- Patricia DUVAUX.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Elisabeth MASSE